
Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Mercredi Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 2 juillet
2014 (08) 2014, au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames,
2 juillet Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

| | |
|---------------------|---------------|
| Madeline Proulx | André Savage |
| Johanne Baillargeon | Alain Lalonde |

Étaient absents, le conseiller André Lapierre et la conseillère Isabelle Parent.

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

14-175 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-176 3- Adoption du procès verbal

Proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que le procès verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2014 soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- Rapport d'activités de la mairesse

5. Lecture du résumé des correspondances reçues

5.1 Dépôt d'états financiers

14-177 6. Adoption des comptes à payer au montant de 64 776.17 \$

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant 64 776.17 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

| | | |
|------|------------------------------------|---------------|
| 7682 | Martine Bélanger | 100.00 \$* |
| 7683 | Bell Canada | 1 054.83 \$* |
| 7684 | Michel Burns | 100.00 \$* |
| 7685 | Compo Recycle | 30 294.00 \$* |
| 7686 | Croix Bleue | 3 220.17 \$* |
| 7687 | Roger Desjardins | 100.00 \$* |
| 7688 | Joelle Étienne | 100.00 \$* |
| 7689 | Excavation Pigeon | 25 354.68 \$* |
| 7690 | Féd. Québécoise des Municipalités | 14.48 \$* |
| 7691 | Alain Lalonde | 125.00 \$* |
| 7692 | Mireille Levasseur | 100.00 \$* |
| 7693 | Ministre des Finances | 459.90 \$* |
| 7694 | Gilles Pelletier | 100.00 \$* |
| 7695 | Pitneyworks | 420.12 \$* |
| 7696 | Louise Ratelle | 100.00 \$* |
| 7697 | Louise Robert | 100.00 \$* |
| 7698 | André Savage | 100.00 \$* |
| 7699 | Annulé | |
| 7700 | Telus | 578.69 \$* |
| 7701 | Centre de liquidation Raynat Inc. | 881.07 \$ |
| 7702 | L'ami du bûcheron | 270.47 \$ |
| 7703 | Thérèse Arcand | 300.00 \$ |
| 7704 | Areo-Feu | 725.93 \$ |
| 7705 | Auto Desrosiers Ford | 77.16 \$ |
| 7706 | Martine Bélanger | 775.59 \$ |
| 7707 | Biolab | 73.58 \$ |
| 7708 | Bourassa | 635.68 \$ |
| 7709 | Jean-Pierre Campeau | 125.00 \$ |
| 7710 | Centre d'équipements Verts du Nord | 176.23 \$ |
| 7711 | Centre de liquidation Raynat Inc. | 465.00 \$ |

| | | |
|---------|---------------------------------------|---------------|
| 7712 | Home Hardware | 1 418.93 \$ |
| 7713 | CMP Mayer Inc. | 4 876.96 \$ |
| 7714 | Coopsco des Laurentides | 1 035.25 \$ |
| 7715 | Corporate Express Canada Inc. | 736.96 \$ |
| 7716 | Création Natura | 899.38 \$ |
| 7717 | Claude Rondeau Ent. Électricien | 1263.81 \$ |
| 7718 | C.R.S.B.P. des Laurentides | 29.57 \$ |
| 7719 | Pierre Desmarais | 9 485.44 \$ |
| 7720 | Stéphane Dubreuil | 13.62 \$ |
| 7721 | Duton Rainville, S.E.N.C.R.L. | 2 290.30 \$ |
| 7722 | Duo design | 40.24 \$ |
| 7723 | Équipements Cloutier | 242.38 \$ |
| 7724-25 | Garage Marcel Lamarche | 2 254.36 \$ |
| 7726 | Garage de penus NDM | 67.75 \$ |
| 7727 | Le Groupe Harnois | 1 961.23 \$ |
| 7728 | Groupe Ultima Inc. | 514.00 \$ |
| 7729 | Gestions S. Lagace Enr. | 372.52 \$ |
| 7730 | La halte jardinière | 344.93 \$ |
| 7731 | Journal Altitude 1350 | 373.69 \$ |
| 7732 | Daniel Lauzon | 84.02 \$ |
| 7733 | Les sables La-Ro Ltée | 103.23 \$ |
| 7734 | Linde Canada Ltée | 13.34 \$ |
| 7735 | Location Discam Inc. | 1 724.29 \$ |
| 7736 | Les machineries Saint-Jovite Inc | 561.89 \$ |
| 7737 | Pierre-Paul Malenfant | 1 560.00 \$ |
| 7738 | Maxi Métal Inc. | 38.68 \$ |
| 7739 | Multi Routes | 16 648.38 \$ |
| 7740 | Patrick Morin | 103.41 \$ |
| 7741 | Pépinière François Lemay Inc. | 1 931.58 \$ |
| 7742 | M. St-Amour et Fils Inc. | 122.63 \$ |
| 7743 | Produits sanitaires des plaines Inc. | 850.33 \$ |
| 7744 | Produits Sanitaires Montcalm | 444.55 \$ |
| 7745 | Madeleine Proulx | 85.10 \$ |
| 7746 | R.M. Leduc & Cie Inc. | 261.36 \$ |
| 7747 | Info Page | 127.85 \$ |
| 7748 | Céline Riopel | 387.73 \$ |
| 7749 | Sablière GDM | 1 241.73 \$ |
| 7750 | André Savage | 70.38 \$ |
| 7751 | SNQ de Lanaudière | 395.51 \$ |
| 7752 | Chantal Soucy | 893.18 \$ |
| 7753 | SRAD Communications | 241.45 \$ |
| 7754 | Roxanne Turcotte | 83.32 \$ |
| 7755 | Zone Technologies | 4 969.89 \$ |
| 7756 | Bell Canada | 100.66 \$* |
| 7757 | Gaston Blais | 100.00 \$ |
| 7758 | MRC de la Matawinie | 600.00 \$ |
| 7759 | Société de l'assurance | 29.50 \$* |
| 7760 | Cécile Laplante Spellman | 425.19 \$ |
| 7761 | Fonds d'information sur le territoire | 60.00 \$* |
| 7762 | GDG Environnement | 62 037.75 \$* |
| 7763 | MRC de la Matawinie | 17 273.81 \$* |
| 7764 | Société canadienne des postes | 87.39 \$* |
| 7765 | Syndicat canadien | 356.09 \$* |
| 7766 | Xerox Canada Ltée | 175.25 \$* |
| 7767 | Bell mobilité | 85.55 \$* |
| 7768 | MRC de la Matawinie | 98.24 \$* |
| 7769 | Rogers | 23.00 \$* |

Total des incompressibles : 142 749.11 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

8. Administration et ressources humaines

14-178 8.1 **Municipalité de Sainte-Julienne [n/d N-195]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de donner son appui afin que la municipalité de Sainte-Julienne dépose, auprès du Ministère des Transports du Québec, une demande de limite de vitesse afin d'assurer la sécurité des automobilistes concernant l'intersection de la route 125 et du rang 3 ainsi que le chemin Langlais.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-179 8.2 **Chemin du lac Blanc - Dos d'âne [n/d N-961]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande d'installation de ralentisseurs (dos d'âne) sur le chemin du Lac Blanc à deux(2) endroits suggérés dans celle-ci, selon les normes de la politique d'attribution de ralentisseurs.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-180 8.3 **PG Solutions - Serveur [n/d N-27]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale/secrétaire-trésorière de procéder à l'acquisition d'un serveur, au coût estimé de 5 215.00 \$ plus taxes, suite au non fonctionnement de celui-ci, le 12 juin dernier.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-181 8.4 **Société de développement NDM - Rétrocession [n/d N-930]**

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la radiation de 2 factures de frais de mutation suite à une rétrocession aux montants de 74.03 \$ et 75.60 \$. Les actes de rétrocessions ne constituant pas un transfert au sens de la loi mais une remise en état des parties en raison de la résolution de la vente.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-182 8.5 Mr Gaston Blais - Demande de remboursement [n/d N-293]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de remboursement de 100\$. Ces frais ont été chargés en trop, à Monsieur Gaston Blais, pour l'usage du site de matériaux de construction au garage municipal.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-183 8.6 MRC Matawinie - 27e Omnium des maires [n/d N-662]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de participer à l'omnium des maires qui aura lieu le mardi 16 septembre 2014, au Club de Golf de Rawdon. La participation de la municipalité sera pour un quatuor, au montant de 600 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-184 8.7 Employés municipaux- Préposé au Parc de la rivière Dufresne [n/d N-300]

Attendu que la municipalité a réalisé un plan stratégique de développement;

Attendu qu'un plan triennal d'infrastructure de la halte routière a été soumis au conseil;

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci convient de ne pas combler le poste de préposé au Parc de la Rivière Dufresne, pour cette année, en vue de la restructuration des infrastructures.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-185 8.8 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière [n/d N-967]

Proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite contribuer au développement de la région de Lanaudière dans un contexte égalitaire tant pour les femmes que pour les hommes.

Que le conseil proclame sa volonté d'adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes au sein de l'organisation et par conséquent, le conseil s'engage à avoir une ouverture sur l'équité, démontrer une volonté d'agir et de faire connaître son engagement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller responsable

14-186 9.2 Proposition d'entente en TNO avec la MRC [n/d N-23 et N-585]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'effectuer une entente de couverture incendie en TNO– secteur du Lac Provost à compter de 2015 qui consistera à :

- La réalisation de visites de prévention incendie au lac Provost.
- Le paiement par la MRC d'un montant forfaitaire de 1 000\$ par année pour la compensation des dépenses d'immobilisation des véhicules incendie de Notre-Dame-de-la-Merci et d'un montant supplémentaire lors des incidents.

L'entente pourra être signée suite à la réalisation de certaines conditions dont :

- La réparation de 3 ponceaux.
- L'élagage des arbres sur une section de rue.
- L'aménagement d'un point d'eau sur l'accès à l'eau du TNO.
- Le creusage d'un fossé à l'intersection de chemins afin d'éviter l'accumulation dans celui-ci.
- La remise de 4 cartes des chemins pour le service incendie.
- La correction de nom de rue identique à la municipalité.
- Nivelage des chemins selon les besoins.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Voirie

10.1 Rapport de la conseillère responsable

14-187 10.2 Travaux d'asphaltage [n/d C-80]

Suite à l'ouverture des soumissions du 26 juillet,

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Sintra inc | 1 514 462.20 \$ |
| Excavation Normand Majeau inc. | 1 564.456.90 \$ |
| Asphalte Générale | 1 598 677.80 \$ |
| Asphalte Jean-Louis Campeau | 1 959 709.55 \$ |

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde le contrat à Sintra Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 1 514 462.20 \$.

Le contrat sera honoré de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| Coût (incluant les taxes) | 1 514 462.20 \$ |
| Remboursement des taxes | <u>(114 596.50) \$</u> |

Total net 1 365 947.00 \$

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Règlement d'emprunt R-194 | 1 326 750.00 \$ |
| Appropriation du surplus non-affecté | 39 197 \$ |

Adopté unanimement par les conseillers.

14-188 10.3 Surveillance de chantier et contrôle de qualité [n/d C-81]

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde le contrat de surveillance et contrôle qualitatif des matériaux, pour les travaux de chemin du contrat C-80, à la firme Labo S.M., au coût de 17 544.04 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-189 10.4 Devis – contrat déneigement [n/d C-82]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le devis d'appel d'offres pour le contrat de déneigement et autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres, par voie électronique, par le système SEAO.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-190 10.5 Demande de lumière de rue [n/d N-74]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu, que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les demandes d'installation de lumière de rue près du 1350 chemin de la Baie ainsi que le 2550 chemin Saint-Guillaume. Les demandes rencontrent les conditions de la politique d'attribution de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-191 10.6 Véhicule camion 10 roues – achat de pneus [n/d N-95]

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'achat de 4 pneus arrière, pour le camion 10 roues, auprès du garage Marcel Lamarche, au coût de 1 563.66 \$ taxes et installation incluses.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la voirie

8h42 Afin de répondre adéquatement aux questions, Mme la mairesse et la directrice générale quittent leur poste pour aller récupérer des documents.

8h50 Reprise de la séance

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport du conseiller responsable

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Santé, famille et petite enfance

12.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la santé, famille et petite enfance

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

14-192 13.2 Dérogation mineure – 2528 chemin de l'étoile [matricule 6023-56-3123]

Attendu que madame Michèle Lalonde et monsieur Sylvain Mallette ont adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour la propriété située au 2528 chemin de l'Étoile;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'agrandissement d'un quai existant dont les dimensions sont de 8,30 m de longueur x 1,30 m de largeur, et d'une superficie totale de 10,79 mètres carrés;

Attendu que les propriétaires ont soumis deux options avec leur demande de dérogation, à savoir;

1) Ajout d'une section de 4,27 m x 1,83 m = 7,81 mc, perpendiculaire à la section existante :

2) Ajout d'une section de 5 m x 1,30 m = 6,50 mc, en prolongement à la section existante :

Attendu qu'en vertu de l'article 117 du règlement de zonage aucun ouvrage ne peut excéder une longueur de 8 mètres;

Attendu que madame Lalonde et monsieur Mallette désirent obtenir une telle dérogation étant donné le manque de profondeur, de l'eau soit :

À 1 mètre de la rive = 5 centimètres de profondeur

À 2 mètres de la rive = 12,5 centimètres de profondeur

À 3 mètres de la rive = 23 centimètres de profondeur

À 4 mètres de la rive = 25 centimètres de profondeur

À 5 mètres de la rive = 30,5 centimètres de profondeur

À 6 mètres de la rive = 38 centimètres de profondeur

À 7 mètres de la rive = 25 centimètres de profondeur

À 8 mètres de la rive = 50 centimètres de profondeur

Attendu que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde

et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde la demande de dérogation afin de permettre l'option 1 soit; l'ajout d'une section de quai de 4,27 m x 1,83 m = 7,81 mc, perpendiculaire à la section existante.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-193 13.3 Dérogation mineure – 1168 chemin du Domaine
[matricule 5728-66-5784]**

Attendu que madame Suzanne Houle et monsieur Marcel Gaudreau ont adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour la propriété située au 1168 chemin du Domaine;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 4,27 mètres du bâtiment secondaire;

Attendu qu'en vertu de l'article 47 du règlement de zonage, les garages, abris d'outils et autres lieux où peuvent être entreposés des carburants ou autres substances inflammables ou explosives ne peuvent être implantés à moins de 5 mètres du bâtiment qu'il dessert;

Attendu que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la dérogation mineure.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement et l'urbanisme

14. Promotion et développement économique

14-194 14.1 Petite Mission - Demande d'aide financière [n/d N-324]

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande d'appui financier pour le projet d'acquisition d'une résidence de la Petite Mission afin de répondre à plusieurs demandes dans la communauté dont un comptoir vestimentaire, une cuisine collective, un café-rencontres et des ateliers divers.

La municipalité offre de se porter garant du futur emprunt hypothécaire dans la réalisation du projet et accordera une subvention au même titre qu'aux organismes de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

14-195 14.2 Halte routière – escalier [n/d N-395]

Il est proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de RD Habitation, au coût de 9 275.00 \$ plus taxes, pour la confection d'un escalier en trois sections, en bois massif de 8 pieds par 8 pieds avec trois plateaux de 15 pieds (approximatif) recouvert de pierre naturelle décorative, à la halte routière, le tout afin d'assurer la sécurité des piétons afin d'accéder au sentier du parc.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la promotion et le développement économique

15. Loisirs, Art et Culture

**15.1 Rapport de la conseillère responsable
Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture**

Varia

Période de questions générales

14-196 16. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #14-177, 14-180, 14-182, 14-183, 14-187, 14-188, 14-191, 14-195.

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

**28 personnes
Fin de la session 9h20**

Mairesse

Directrice générale